

Certificat de Qualification professionnelle Éducateur de vie scolaire : zoom sur les missions de l'accompagnateur

La première promotion des CQP EVS a débuté en septembre dernier. Les stages en établissement vont bientôt démarrer. L'occasion de faire un point sur les missions des accompagnateurs et leur formation. Les accompagnateurs ont un rôle essentiel dans l'accueil et la formation des salariés ainsi que dans le déploiement du dispositif (vivier pour les stages, participation aux jurys de certification, etc.).

■ Rappel de la démarche CQP dans l'inter-branches

Dans l'*Arc Boutant* de novembre 2014¹, nous vous informions de la création par les partenaires sociaux dans le cadre de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) d'un **Certificat de qualification professionnelle Éducateur de vie scolaire (CQP EVS)**.

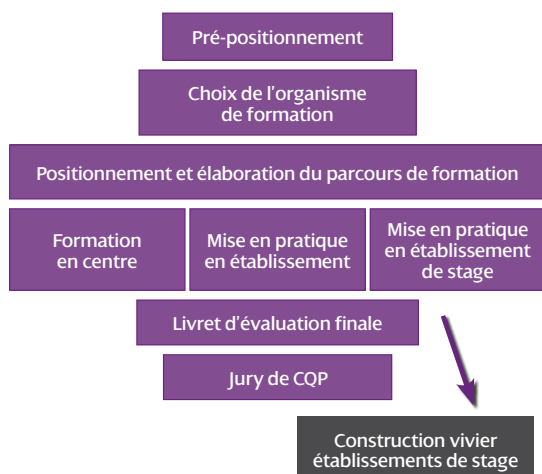
La première promotion de candidats au CQP EVS a été lancée en septembre 2014. Elle réunit une centaine de stagiaires répartis sur les six organismes habilités.

Dans le cadre du parcours de formation du CQP, un stage obligatoire de 35 heures est organisé. Il est encadré dans l'établissement d'accueil par un « accompagnateur »².

Ce stage d'immersion est essentiel dans le parcours du candidat, car il lui permet de découvrir un nouvel environnement professionnel, d'acquérir une expérience à l'extérieur de son établissement d'origine, de bénéficier d'un accompagnement sur mesure mais aussi d'évaluer une compétence du référentiel qui sera nécessaire devant le jury final de certification.

Rappel de la démarche CQP

Le processus de formation



■ Profils des accompagnateurs et leurs missions définis par la CPNEFP

L'accompagnateur est un salarié de vie scolaire ou un chef d'établissement possédant une réelle expérience et s'engageant à suivre le cursus de formation pour devenir accompagnateur.

Si cela l'agrée, il peut se porter candidat pour être membre du jury de certification.

L'accompagnateur doit mettre en place les conditions favorables de travail pour le candidat (accueillir le stagiaire, informer de sa présence auprès des équipes de l'établissement, préciser les liens avec tous les acteurs qu'il sera amené à rencontrer pendant la semaine de stage, signer la convention de stage, présenter le programme de la semaine...). Il propose également, si le cadre l'y conduit, des exercices pratiques sur le logiciel de gestion de l'établissement.

Au-delà de la réussite de l'intégration du candidat au sein de l'établissement d'accueil, l'objet du stage est aussi et surtout de valider une des 11 compétences du CQP EVS, via la grille proposée par la Commission paritaire.

Ainsi, le candidat est évalué en situation réelle lors du stage sur la compétence « *Savoir utiliser un niveau de langage et une attitude adaptés à la relation adultes/élèves* ». Le candidat démontre alors sa capacité à utiliser un niveau de langage (vocabulaire et expression utilisés, règles de politesse...) et une attitude (fermeté mais ouverture permettant le dialogue) adaptés à la relation adultes / élèves.

Rôle et missions de l'accompagnateur en établissement de stage



■ Un cursus de formation spécifique pour l'accompagnateur

C'est pour répondre à ces exigences (accompagnement et évaluation) mais aussi à un besoin de cohérence et d'appartenance commune, qu'une formation spécifique a été commanditée par la CPNEFP aux organismes habilités.

Suite à un appel d'offre lancé en fin d'année 2014, la CPNEFP a confié à l'IFD³ le soin de réaliser les modules de formation et de dispenser la formation aux « accompagnateurs » sous son impulsion et son contrôle.

Le contenu de la formation a été formalisé sur les 2 jours en présentiel et par une formation à distance via plateforme virtuelle en « e-learning »⁴.

Les objectifs généraux de la formation⁵ mise en œuvre par l'IFD sous le regard de la CPNEFP sont les suivants :

- Comprendre l'organisation et les enjeux du dispositif CQP EVS et les formes de l'évaluation,
- Assurer un accueil et une intégration rassurante du stagiaire,
- Développer un accompagnement adapté et une organisation du stage cohérente,
- Se situer dans la posture d'accompagnateur et d'évaluateur,
- Savoir utiliser et/ou construire les outils d'évaluation nécessaires,
- Conduire un entretien bilan.

Pour réussir dans ces missions, des outils sont mis à disposition des accompagnateurs : canevas de l'entretien d'accueil, procédure d'évaluation finale plateforme e-learning, supports de formation et de présentation du dispositif CQP.

Ainsi, les modules de formation alternent apports théoriques et pratiques. Ils permettent aux accompagnateurs d'être guidés dans leurs missions.

■ Rencontre avec la première promotion des accompagnateurs à Lyon

La première journée s'est tenue à Lyon le 4 mars dernier. Elle a été consacrée à la présentation du CQP EVS et ses logiques, notamment en termes d'évaluation, d'organisation du stage et d'accueil du candidat.

La grande majorité des accompagnateurs présents à cette première journée de formation connaissait

déjà la démarche CQP avant de se porter volontaire pour cette mission d'accompagnement. Ils avaient également eu, au cours de leur carrière professionnelle, l'expérience du tutorat, notamment dans le cadre du service civique ou des contrats aidés (CUI-CAE).

Leur motivation première est de s'impliquer dans la démarche de professionnalisation des métiers d'éducateur de vie scolaire (identifier les compétences du métier, analyser des besoins, connaître le programme d'accompagnement...).

À leur égard, la mission la plus importante est avant tout de transmettre des compétences professionnelles en situation de travail et de participer à la construction des parcours des candidats.

Par ailleurs, ils ont manifesté leur satisfaction, par exemple sur le contenu de la formation du CQP EVS notamment autour des trois domaines d'activité (surveillance et prise en charge d'élèves ; gestion courante et vie scolaire ; conception et animation d'activités). Ainsi, ce contenu validé par la commission paritaire répond aux attentes des accompagnateurs présents à Lyon. Leur témoignage est important car ils ont une parfaite connaissance du métier par une expérience de terrain de la vie scolaire acquise au cours de nombreuses années (l'ancienneté moyenne des accompagnateurs est de 23 ans pour un âge moyen de 44 ans).

Par leur implication, ils participent à la création de nouveaux outils et promeuvent dans cette démarche « CQP » primordiale pour la branche : professionnalisation des métiers de la vie scolaire et impératifs de financement induits par la réforme de la formation professionnelle de mars 2014⁶.

La deuxième journée, prévue début avril, sera consacrée plus spécifiquement aux postures d'accompagnement et à l'évaluation finale.

Un grand merci aux accompagnateurs présents à la formation et à Jean-Pierre Baud de l'IFD pour la qualité et la richesse des échanges.

Pour toute question complémentaire sur les démarches de certification et plus généralement sur la formation professionnelle, vous pouvez contacter Aurélie Delgove :

a-delgove@collegeemployeur.fr

1. « Création d'un certificat de qualification professionnelle éducateur de vie scolaire », *L'Arc Boutant*, n°536, pp. 4-5
 2. On distinguera le tuteur qui suit le candidat au CQP EVS dans l'établissement d'origine et l'accompagnateur qui encadre le candidat dans le cadre du stage d'immersion d'une semaine.
 3. <http://ifd-formation.org>
 4. E-learning : formation en ligne qui permet aux formateurs d'envoyer les supports de cours, les outils et les évaluations aux stagiaires accompagnateurs. 3 à 6 heures de formation à distance sont proposées en intersession pour préparer ou compléter le présentiel. <http://e-learning.ifd-formation.org>
 5. Source : IFD, programme de la formation
 6. Seuls les parcours certifiants sont pris en charge par l'OPCA (voir « Prise en charge des coûts de la formation professionnelle pour 2015 », *L'Arc Boutant* n° 549, février 2015)